



Conseil d'administration

353^e session, Genève, 10-20 mars 2025

Section institutionnelle

INS

Date: 11 mars 2025

Original: anglais et français

Quinzième question à l'ordre du jour

Rapport du Directeur général

Rapport périodique – Addendum: Avis de décès

Arni Walters

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 19 janvier 2025, d'Arni Walters, ancien membre gouvernemental du Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT).
2. M. Walters avait étudié le droit du travail, la gestion des ressources humaines et les relations professionnelles. Il a travaillé pour le secteur public de la Barbade, au sein du Conseil des transports de l'île, ainsi que pour le secteur privé, au sein de la Confédération des employeurs de la Barbade. Par la suite, il a occupé pendant plusieurs années le poste de greffier adjoint du Conseil des examens des Caraïbes, tout en étant professeur à temps partiel dans divers établissements d'enseignement supérieur renommés de la région. Il a ensuite été nommé directeur des ressources humaines de la Barbados Agricultural Management Company Ltd., puis directeur des opérations de la Barbados Cane Industry Corporation, deux sociétés occupant une place de premier plan dans la gestion de la production sucrière à la Barbade.
3. En 2008, alors sénateur au Parlement de la Barbade, M. Walters a été nommé ministre de l'Emploi, des Relations professionnelles et du Partenariat social et a représenté en cette qualité le gouvernement de la Barbade dans plusieurs instances internationales. À l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment, il a participé aux 97^e (2008) et 98^e (2009) sessions de la Conférence internationale du Travail et à cinq sessions du Conseil d'administration du BIT en tant que représentant gouvernemental, entre 2008 et 2009. M. Walters a par ailleurs travaillé bénévolement pour l'Association de gestion des ressources humaines de la Barbade de 1994 à 2025.

4. Le travail accompli par M. Walters aux niveaux national, régional et international, y compris en tant que bénévole, et son attachement à la mission de l'OIT ne seront pas oubliés et continueront d'être appréciés.

Youssoufa Wade

5. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 6 février 2025, de Youssoufa Wade, ancien membre employeur du Conseil d'administration.
6. Éminente figure des employeurs sénégalais, M. Wade a assuré la présidence du Conseil national du patronat du Sénégal de 1994 à 2002, puis celle du Comité national du dialogue social de 2004 à 2015. Par son engagement, il a durablement influencé le développement du secteur privé et joué un rôle majeur dans la promotion et la consolidation du dialogue social tripartite au Sénégal, en Afrique de l'Ouest et au sein de l'OIT.
7. M. Wade a occupé les fonctions de Vice-président de l'Organisation internationale des employeurs pour l'Afrique, ainsi que celles de membre adjoint (1998-1999) puis titulaire (1999-2005) du Conseil d'administration du BIT. Délégué sénégalais des employeurs à la Conférence internationale du Travail de 1998 à 2003, il en a été élu Vice-président employeur en 2004 à l'occasion de sa 92^e session.
8. Dans l'exercice de ses fonctions, il a constamment fait preuve d'engagement, d'abnégation, de patience et de courtoisie pour faire valoir le rôle des employeurs, prendre en compte les préoccupations des travailleurs et encourager l'élaboration et la mise en œuvre de cadres juridiques et réglementaires adaptés, contribuant ainsi au renforcement de la démocratie sociale tripartite. Ses efforts ont laissé une empreinte durable sur les employeurs sénégalais ainsi qu'à l'OIT, où son engagement en faveur du dialogue social et de la concertation tripartite restera une référence.

► Projet de décision

9. **Le Conseil d'administration:**
 - a) **rend hommage à la mémoire de M. Arni Walters et invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Walters ainsi qu'au gouvernement de la Barbade;**
 - b) **rend hommage à la mémoire de M. Youssoufa Wade et invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à sa famille ainsi qu'au Conseil national du patronat du Sénégal et à l'Organisation internationale des employeurs.**